

Eugène Pelletan. Nouvelles heures de travail...

Pelletan, Eugène (1813-1884). Eugène Pelletan. Nouvelles heures de travail.... 1870.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

VII

LE DEUX DÉCEMBRE.

Ténot.

Il a fallu attendre dix-sept ans pour que ce livre pût paraître ; il ne dit pas toute la vérité, sans doute, l'histoire n'a pas encore repris ses droits ; mais il en dit assez pour que chacun puisse tirer la conclusion.

L'auteur ne disserte pas, il expose, ou plutôt il dresse procès-verbal : il fait à l'intelligence du lecteur la politesse de l'admettre en confidence, et il lui abandonne le mérite de trouver la phrase inédite qu'il a laissée au fond de sa pensée.

Donc, le 2 Décembre 1851, on a cru devoir sauver la France et on a exécuté un coup d'État. Sous quel prétexte, par quel procédé ? Pour peu que vous teniez à le savoir, nous vous renvoyons à l'histoire de M. Ténot.

Nous venons de la lire, cette histoire de deuil, et il nous semblait, en la lisant, que nous n'avons pas vécu depuis lors, que le temps n'a pas coulé pour nous, que c'était hier, que c'est aujourd'hui même, tant l'impression frémit encore dans notre esprit. Pour nous le monde moral a croulé ce jour-là; nous sommes toujours au lendemain du 2 Décembre.

Il faisait à peine jour, quand un ami entra dans ma chambre à coucher, et ouvrant brusquement le rideau de la fenêtre :

— Lève-toi, me cria-t-il d'une voix émue.

— Qu'y a-t-il? lui répondis-je.

— Le coup est fait.

— Quel coup veux-tu dire?

— Le coup d'État.

— Allons donc! lui dis-je en me retournant sur mon oreiller.

— Cavaignac est arrêté, ajouta-t-il.

— Qui te l'a raconté?

— Son concierge.

La figure du narrateur portait dans son émotion l'authenticité de l'événement.

Nous descendons ensemble dans la rue; il pouvait être huit heures du matin. Un groupe d'étudiants stationnait devant une affiche placardée au carrefour de l'Odéon.

— Bien joué, dit un jeune homme.

Je le regardai et je reconnus le fils d'un représentant de la Montagne.

— Vous parlez sérieusement? lui dis-je.

Il me regarda à son tour d'un air de satisfaction :

— Voilà le coup de balai enfin donné.

— Oui, sans doute, mais à qui, en réalité?

— A cette odieuse Assemblée réactionnaire.

— Et aussi à la République.

— Que dites-vous là? Le suffrage universel est rétabli et la République est maintenue.

Mon ami me serra la main avec tristesse.

— Il n'y a rien à faire, me dit-il; la République n'a plus qu'à mourir.

Le jeune homme qui souriait ainsi au coup de balai dont M. Morny tenait le manche, appartenait de naissance au parti républicain et promettait une gloire de plus à la science.

A quelque temps de là, un arrêt de proscription le jetait sur les côtes d'Angleterre, bientôt après l'exil éteignait sa puissante intelligence, et aujourd'hui on peut voir errer dans un jardin d'Ivry le spectre du jeune savant; de temps à autre il murmure un mot au vent et il laisse retomber sa tête sur sa poitrine; il continue de vivre; il a cessé de penser.

Le ciel était morne, le temps brumeux; à mesure que nous approchions des quartiers populeux l'agitation commençait à naître autour de nous, sourde encore et vague comme l'incertitude; le boutiquier entr'ouvrait pudiquement sa porte et la refermait aussitôt; pas une patrouille d'ailleurs, aucun soldat; on eût dit la troupe évanouie.

Seulement, à l'entrée de la rue de Richelieu,

nous vîmes déboucher du Carrousel une escouade d'hommes en longs tabliers de cuisine sous le commandement d'un chirurgien-major. Un infirmier marchait en tête, portant un guidon où brillait cette inscription en blanc sur une toile noire : « Ambulance du 2^e bataillon. » J'ai oublié le chiffre du régiment. Un clairon ouvrait la marche en sonnant une fanfare...

En voyant défilier le sinistre cortège au son d'une musique joyeuse, j'eus comme un pressentiment de ce qui allait arriver, et le mot de M^{me} de Sévigné : *On sent ici la chair fraîche!* me revint involontairement à la mémoire.

La foule affluait déjà sur le boulevard; un escadron de cavalerie campait sur la place de la Madeleine; ce fut la première troupe que j'aperçus dans la matinée. Un nombreux rassemblement l'enveloppait de toutes parts avec un bruit de marée montante; au-dessus de cette houle de têtes agitées en sens contraire, on voyait surnager une chevelure ébouriffée; un homme de haute taille, à la voix forte, interpelait le commandant de l'escadron et criait en frappant sa poitrine :

— Je me nomme La Rochejaquelein; si parmi les officiers il y a un homme de cœur, qu'il vienne me parler.

Je traversai la place de la Concorde et je parvins à pénétrer dans l'intérieur du palais Bourbon. Une soixantaine de députés occupaient la salle des séances et appelaient à grands cris son président; M. Des-

mousseaux de Givré alla le chercher à son hôtel, il passa son écharpe au cou de M. Dupin et le tira en quelque sorte au fauteuil de la présidence.

Une compagnie d'infanterie entrait au même instant dans l'enceinte de l'Assemblée.

— Au nom de la loi, je vous somme de vous retirer, lui dit M. Dupin. Il parla encore une minute du temple de la loi, de la majesté de la loi, etc.; puis, sur un signe de l'officier, il redescendit de son fauteuil.

Ses collègues veulent l'obliger de remonter au poste d'honneur de Boissy-d'Anglas.

M. Dupin résiste, l'héroïsme l'effraie, il lance à la troupe un geste suppliant, et interpellant directement l'officier :

— Capitaine, dit-il, je vous prends à témoin de la violence que me font ces messieurs.

Par ces messieurs, il entendait ses collègues, les représentants outragés de la nation.

L'officier donne l'ordre d'évacuer la salle, le tambour bat la charge, un député, le marquis de Talhouet, reçoit dans la mêlée un coup de baïonnette.

L'Assemblée législative, chassée du palais Bourbon par le colonel Espinasse, alla reprendre la délibération interrompue à la mairie du dixième arrondissement; elle décrète à l'unanimité la déchéance du président de la République; elle investit le général Oudinot du commandement de la force armée et le charge de l'exécution du décret. Berryer harangue

la foule par la fenêtre et l'appelle à la défense de la Constitution.

La foule l'écoute dans une silencieuse immobilité. Un bataillon de chasseurs de Vincennes arrive au pas gymnastique et envahit la cour de la mairie ; un instant après Paris voyait passer la représentation nationale prisonnière de guerre entre deux rangs de soldats.

Le bataillon emmena les représentants à la caserne du quai d'Orsay ; ils restèrent jusqu'à la fin de la journée dans la cour de la caserne exposés aux intempéries d'un ciel humide de décembre. A la tombée de la nuit, des voitures cellulaires vinrent les prendre pour les conduire les uns à Vincennes, les autres au Mont-Valérien.

Au même instant la Haute-Cour réunie d'urgence au Palais-de-Justice proclamait de son côté la déchéance du président ; mais à peine avait-elle commencé à délibérer, que la gendarmerie la chassait de son tribunal et déchirait la page encore toute fraîche de l'arrêt qu'elle venait de rendre contre l'attentat à la Constitution.

Comme je revenais le long du quai d'Orsay, je rencontrai le représentant Pradier, catholique républicain, également dévoué à l'église et à la démocratie ; il arrivait de l'archevêché où il avait cru devoir soumettre un cas de conscience à Monseigneur Sibour. En présence du coup d'État, lui demanda-t-il, un député catholique avait-il le droit d'en appeler à l'insurrection ? — Non-seulement c'est un droit pour

vous, avait répondu l'archevêque, mais c'est encore un devoir.

— Vous le voyez, dis-je à mon ami, représentation, magistrature, clergé, tout le monde proteste à l'unanimité contre le coup d'État.

Il secoua la tête d'un air découragé.

— Attendez jusqu'à demain, répondit-il.

Mais le jour suivant ne devait être qu'un intermède ; toujours la même foule sur le boulevard, toujours la même agitation, mais nulle tentative d'insurrection à proprement parler, à peine çà et là une ébauche de barricade, aussitôt abandonnée que commencée ; les voitures circulaient, les omnibus roulaient, quand un escadron de cavalerie venait à passer la foule l'accueillait par le cri de vive la République.

Les députés républicains de l'assemblée avaient fait cependant une proclamation pour appeler le peuple aux armes et parcouraient les quartiers populeux des faubourgs, leur écharpe sur la poitrine ; ils cherchaient à travers la foule indifférente une occasion de venger la République et de mourir ; l'un d'eux trouva cette occasion : c'était Alphonse Baudin ; il défendait une barricade à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. — C'est pour tes vingt-cinq francs, lui crie un ouvrier : — Tu vas voir comment on meurt pour vingt-cinq francs, répond Baudin avec calme ; il monte sur la barricade, une balle le frappe au front, et la troupe passe au pas de charge sur son cadavre.

Ce fut le lendemain qui décida du coup d'État. Il faisait encore un temps sombre, on eût dit un ciel de

drame ; on sentait flotter quelque chose dans l'air. J'avais passé une partie de la matinée à parcourir Paris, et bien que je n'eusse aperçu nulle part de résistance organisée, le flot montait d'heure en heure. On pouvait déjà pressentir la réponse du peuple au renversement de la Constitution.

Je venais de lire à la vérité une proclamation du général Saint-Arnaud, affichée sur les murs mêmes du Palais-de-Justice : « Tout individu, disait ce placard, pris défendant ou construisant une barricade ou les armes à la main, sera fusillé. » J'avais eu, je l'avoue, l'ingénuité de penser que cette proclamation ne contenait qu'une menace : — On peut écrire cela, me disais-je, mais on n'oserait l'exécuter.

Je remontais la rue Montmartre, dans l'après-midi, lorsque tout à coup j'entendis à ma droite le roulement saccadé d'un immense feu de peloton, et je vis courir à ma rencontre un jeune homme sans chapeau, les cheveux épars :

— N'allez pas plus loin, me dit-il d'un air effaré, on massacre sur le boulevard.

Voici ce qui venait d'arriver. Un corps d'armée marchait sur la porte Saint-Denis ; mais à l'extrémité du boulevard Poissonnière, il fait brusquement volte-face et ouvre un feu continu sur toute la ligne, en rétrogradant au pas accéléré vers la Madeleine ; il tire devant lui, à côté de lui, sur les trottoirs, aux fenêtres de tous les étages. Ce fut comme une trombe de flamme et une grêle de plomb qui balayait tout sur son passage ou le couchait sur le bitume.

Une heure après on ne voyait plus sur le boulevard muet que des façades criblées de balles, que des vitres brisées, que des murailles éventrées par le canon, et des monceaux de corps étendus sur l'asphalte. L'un avait son cigare à la bouche, l'autre avait gardé son lorgnon sur un œil fermé à tout jamais.

Le sang avait rempli toutes les cuvettes ménagées au pied des arbres du boulevard. On crut devoir laisser toute une journée les cadavres étalés aux regards; on ne les transporta que le surlendemain au cimetière Montmartre, comme dans une morgue à ciel ouvert. On les recouvrit de terre seulement jusqu'à la poitrine, et c'est dans ce champ planté de têtes humaines couvertes d'une boue sanglante que les femmes et les jeunes filles allaient reconnaître le mari ou le frère qu'elles avaient perdu.

Combien périrent ainsi? Le gouvernement avoue modestement un chiffre de quatre cents victimes; mais il eut la générosité de payer aussitôt une indemnité aux propriétaires pour les vitres que les balles avaient brisées.

Il faut tout dire pourtant; la bourse monta; la banque applaudit. Un banquier du boulevard Poissonnière avait mis la tête à la fenêtre au bruit de la fusillade, il crut remarquer un certain flottement dans la troupe; l'artillerie semblait hésiter, une batterie quitta la chaussée, il pensa qu'elle faisait défection.

— Nous sommes perdus, dit-il, en frappant son front de désespoir.

Au même instant un obus tiré du trottoir en face

entre de plein fouet par la fenêtre, effleure sa figure et va renverser derrière lui un pan de muraille.

— Nous sommes sauvés, reprend-il avec une expression de bonheur.

Un autre habitant du quartier paya plus chèrement son mouvement de curiosité. Au moment même où il criait d'un quatrièmè : Vive la ligne ! une balle l'abattit sur son balcon. Le lendemain, l'abbé Receveur allait porter à sa veuve un compliment de condoléance ; il la trouva le mouchoir à la main au milieu de quatre enfants éplorés.

— Ah ! monsieur l'abbé, lui dit-elle en sanglotant, nous sommes encore bien heureux dans notre malheur, car enfin nous y passions tous sans ce brave homme.

Et par ce brave homme elle désignait le président de la République.

Le lendemain, M. Dupin alla reprendre tranquillement son poste de procureur impérial à la Cour de cassation. Comme on marquait autour de lui quelque étonnement de sa précipitation à servir le nouveau régime, — que voulez-vous, répondit-il, on ne peut pourtant pas vivre de son revenu. Or, M. Dupin tirait deux cent mille livres de rentes de ses terres du Morvan.

La Haute-Cour, recrutée dans la Cour de cassation, continua de siéger comme auparavant en qualité de chambre de cassation, et de rendre la justice au nom de l'homme qu'elle avait mis hors la loi un jour auparavant ; et plus d'une fois elle put entendre l'apologie

de l'acte qu'elle avait flétri, prononcée en audience solennelle par M. Troplong.

Le marquis de La Rochejacquelein, après l'accès d'indignation qu'il avait éprouvé à la place de la Madeleine tomba tout à coup dans une longue syncope ; on n'entendit plus parler de lui de quelque temps, et quand il revint à l'existence sa figure rayonnait de je ne sais quelle satisfaction extatique, il allait désormais achever délicieusement son existence sur le velours du sénat.

A quelque temps de là, l'archevêque de Paris chantait un *Te Deum* à la gloire du coup de main exécuté sur le boulevard. Il y avait dans la cathédrale, ce jour-là, les généraux et les actrices qui faisaient d'habitude les délices de l'Élysée ; et ils purent voir, en échangeant un sourire, comment un évêque catholique peut tour à tour, d'un jour à l'autre, maudire et bénir le sang versé.

Le coup d'État du 2 Décembre devait avoir son contre-coup dans les départements, et c'est ce contre-coup que M. Ténot avait déjà raconté dans un premier volume. A la nouvelle qu'un prétendant mettait sa personne au-dessus de la Constitution, tout homme de courage, qui avait le cœur républicain, devait courir à la défense de la République. Mais la résistance départementale, surprise par l'attaque, décousue dans la défense, devait succomber ; elle succomba. Elle n'en a pas moins laissé la protestation glorieuse, écrite dans son propre sang, du droit contre la violence.

Beaucoup moururent obscurément; mais, par leur mort ignorée, du moins, ils ont relevé l'honneur de leur opinion. M. Morny, improvisé ministre pour la circonstance, avait écrit aux préfets : « Tout ce qui résiste doit être fusillé, au nom de la société en légitime défense. » Et un secrétaire général, du nom de Ponsard, aujourd'hui encore préfet, avait donné l'ordre de fusiller trois paysans que la troupe venait de faire prisonniers. La troupe les fusilla. Ce n'était pas assez : le secrétaire de préfecture donna l'ordre d'en fusiller six autres. La troupe trouva que c'était trop, et le futur préfet dut se contenter de trois cadavres.

Il était cependant réservé au département du Var de fournir à l'histoire du coup d'État, en province, l'épisode le plus horrible de toute la collection.

M. Pastoureau, préfet de la minute, nommé par le coup d'État, marchait contre la ville d'Aups, à la tête de la colonne commandée par le colonel Trauvers. Un peloton de cavalerie, envoyé en éclaireur, rencontre un paysan à cheval; il l'arrête et l'emmène; à qui? au chef de l'expédition, probablement. On fouille le prisonnier et on trouve sur lui une dépêche du maire de son village au chef de l'insurrection. Alors quelqu'un, intéressé sans doute à garder la modestie de l'anonyme, lui pose sur la tempe la bouche de son pistolet, et fait feu. Le paysan tombe dans son sang et la colonne poursuit son chemin.

Le coup de pistolet ne l'avait pas tué sur le coup : la balle avait glissé sur l'os du crâne; peu à peu le

blessé, couché sur la route, revient de son évanouissement; il se soulève, il se relève, il se glisse ou plutôt il se traîne, en chancelant, à la ferme voisine. Mais une proclamation du ministre assimile à l'insurgé quiconque lui donnerait asile. Le fermier craint de gagner la contagion au contact de la victime; il court la dénoncer au maire de la commune. Le maire, de son côté, écrit au préfet que le paysan assassiné sur la route d'Aups avait l'insolence de survivre.

La gendarmerie reprend le malheureux échappé de la mort et le transporte à l'hôpital d'Aups, comme pour donner sa blessure à panser, mais, en réalité, pour le fusiller de nouveau. Et, en effet, on l'arrache à moitié mourant de son lit, on le traîne derrière le mur de l'hôpital; on eut toutefois la charité de lui envoyer un confesseur; puis un gendarme lui cassa la tête à bout portant. L'infortuné mourut bravement, au dire d'un témoin. On fit ensuite un trou dans le cimetière, et l'herbe poussa en silence.

Le paysan exécuté deux fois portait le nom de Martin dit Bidouré. Pour repousser la solidarité du crime, M. Pastoureau a invoqué depuis un alibi; malheureusement, le *Moniteur* donne un démenti formel au récit de M. Pastoureau.

Le 2 Décembre a vaincu; l'ordre règne à Varsovie. Il n'y a plus nulle part ni l'ombre, ni même la possibilité de résistance : ni presse qui proteste, ni opposition qui gronde, rien, absolument rien que le calme irréprochable et le silence parfait de l'état de

siège; on n'entend plus d'autre bruit, en France, autour du pouvoir, que la voix chinoise des harangues officielles. Tout semblait donc fini. Non, pas encore : il manque une apostille au coup d'État.

Voici un salon de préfecture, avec une table au milieu; ils sont là trois autour d'un tapis : un général, un préfet, un procureur général; tous mariés, probablement, et pères de famille. Un instant auparavant, ils dînaient ensemble; ils ont porté, au dessert, la santé du chef de l'État, et le vin de Champagne ouvre le cœur aux confidences. Ils ont parlé avec effusion de leur fils à placer, de leur fille à marier, et, après cet échange de sympathie paternelle, ils ont passé dans la pièce à côté, pour procéder, en commun, au dépouillement d'un dossier mystérieux, étalé sous leurs regards.

Cette espèce de tribunal en chambre a devant lui une liasse volumineuse de listes chargées de noms propres, tous ignorés de ces trois juges de hasard. Il leur faut extraire de ce monceau d'inconnus, et désigner d'eux-mêmes aux exécuteurs de la police, les élus de la proscription. Ils remuent, au hasard de l'inspiration, la matière justiciable; ils la tournent, ils la retournent sur le lit de torture : ils font trois lots d'hommes, et ils marquent chacun d'un numéro. Le premier lot partira pour l'exil à Cayenne, le second pour l'exil à l'étranger, le troisième pour l'exil à l'intérieur; et, après avoir terminé leur triage, ils causent, ils rient entre eux de la nouvelle du jour, avec la même tranquillité de conscience

que s'ils venaient de jouer une partie de bouillotte.

Et à la même heure et dans la même rue peut-être, nous pouvons assister, du regard de la pensée, à une autre scène d'intérieur.

Un enfant dort dans son berceau; la mère dort à son côté et tout en rêvant, elle le berce encore d'une main qui continue de veiller. Un homme assis devant le feu mourant, achève en ce moment sa journée de travail; il regarde tour à tour la mère et l'enfant, la mère souriante dans son sommeil, et l'enfant illuminé d'un reflet de lampe, comme d'un rayon de l'avenir, et dans sa fierté modeste de chef de famille, il songe qu'il fonde lui aussi une dynastie dans le temps, et qu'il vivra au-delà de lui-même dans un autre lui-même, né de son sang et marqué de son esprit.

Il y songe et son cœur monte, et il sait qu'il vaut déjà mieux rien que par cette idée. Il rendra à cette femme le bonheur qu'il en a reçu, il grandira par elle, comme elle grandit en lui par sa dignité de mère de famille; il fera de son fils un travailleur qui ne relève que de lui-même et qui ne compte qu'avec sa conscience; il y songe et précisément au milieu de son rêve, le triumvirat de la préfecture l'a pointé sur sa liste et l'a proposé pour l'exil. Le malheureux avait peut-être oublié en passant de saluer le commissaire de police.

Et voilà la pierre du foyer brisée, la famille ruinée, le père séparé de l'enfant, séparé de la femme, jeté loin d'elle, de l'autre côté de la mer et frappé de la

mort la plus cruelle, de la mort vivante, de l'absence, Ce dût être un bâtard qui inventa le premier la peine de l'exil.

Quoi qu'il en soit, après le 2 Décembre, on vit la gloire de la France conduite à la frontière par une escouade de police. Le *Moniteur* osa un jour signifier à Victor Hugo, à Thiers, à Edgar Quinet, à Bedeau, à Marc Dufraisse, à Esquiros, à Bancel, à Charras, à Pascal Duprat, qu'ils étaient de trop dans le pays qu'ils avaient illustré par leur talent ; on en parla un instant et la Bourse monta encore.

On frappa ainsi vingt mille, trente mille citoyens, on n'en saura jamais le chiffre avec exactitude ? et pour quel crime ? pour le crime le plus honorable, le crime de fidélité à la conviction jurée.

Il y a dix-sept ans de cela ; le temps a tourné le feuillet ; jetons un regard en arrière, cherchons les préparateurs, ou bien les héros du 2 Décembre, où sont-ils ? que sont-ils devenus ? qu'est devenu M. de Beaumont-Vassy ? il avait organisé contre la République le complot d'un pétitionnement pour la révision de la Constitution ; la victoire de Décembre le jeta dans un département voisin avec la qualification de commissaire extraordinaire ; il rêvait probablement quelque chose de mieux, mais il tomba rudement du haut de son rêve sur les bancs de la police correctionnelle.

Où est M. Romieu ? Ce farceur lugubre, après une jeunesse d'espiègleries, avait obtenu une place de préfet du caprice d'une révolution, ce qui lui inspira

plus tard une véritable hydrophobie contre une seconde révolution qui l'avait éconduit de sa préfecture. Il avait écrit, dans une attaque d'épilepsie morale, le pamphlet du *Spectre rouge*, pour surexciter la poltronnerie de cette portion de la France spécialement adonnée à l'exercice de la frayeur. On peut redemander M. Romieu à l'écho ; est-il mort ? est-il vivant ? Nul ne le sait, mais si par hasard il erre dans une autre vie, et si Marat l'a rencontré sur son chemin, il aura détourné la tête avec pudeur.

Où est le général Saint-Arnaud?... *Tout individu pris les armes à la main, sera fusillé.* Il l'a dit et on l'a fait, le général Magnan l'affirme... Un jour on vit passer dans le vent glacé de la mer Noire un spectre à cheval ; il conduisait, à moitié mort, l'armée française à l'hécatombe de Sébastopol, et, avant de toucher aux remparts de Sébastopol, il rentra pour jamais dans la nuit, après avoir reçu l'absolution de la main d'un jésuite. L'histoire l'attend encore aujourd'hui au passage. Sa famille a publié sa correspondance. Le voilà tout entier ; il ne reste plus qu'à mouler son crâne et à le garder dans un musée de phrénologie.

Où est M. Morny ? celui-là, sûrement, avait la permission de dire : *me me adsum !* Il aimait la vie, et pour la prolonger indéfiniment il avait dans sa poche je ne sais quelle fiole de pharmacie anglaise ; mais voici qu'à l'improviste, un jour qu'il avait un bon mot à préparer pour la Chambre, un vaudeville à terminer, un tableau à acheter, une opération de bourse à liqui-

der, une suppliante à entretenir en particulier, et un conseil à donner à l'empire chancelant, il chancelle le premier sur lui-même et il meurt d'hémorragie, en rendant le sang par les narines et par les oreilles.

Longtemps après, ceux qui se souviennent, cherchaient le jour des morts une tombe au cimetière Montmartre ; personne d'entre eux n'en connaissait la place, et aucun gardien ne put l'indiquer ; ils erraient ainsi depuis une matinée à la recherche d'une fosse, lorsqu'un vieil ouvrier leur montra un coin écarté du cimetière.

— La tombe que vous cherchez, doit être là, dit-il.

Et en effet ils y trouvèrent une pierre couverte de mousse, et envahie par les orties, et ils en écartèrent les herbes, et ils purent lire ce nom à moitié effacé : Alphonse Baudin.

Et ce jour-là cette tombe, jusqu'alors ignorée, éclata par le milieu et revomit le 2 Décembre.